

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

4 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

4 juillet 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 9 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, M. DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés :

Mme GUYON donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU

M. BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

5. Mandat à donner à Mme COUET pour sélectionner le prochain repreneur de l'épicerie bar restaurant

Délibération DE05-09072024

Le 12 aout 2024, Cyrille OLLIVIER, Martine COUET et Mme PROUST (Présidente des buralistes de la Sarthe) vont rencontrer les candidats qui souhaitent reprendre le commerce.

Mme COUET demande aux membres du Conseil municipal de :

- L'autoriser à auditionner et à présélectionner le futur gestionnaire de ce commerce, étant rappelé que le Conseil municipal sera de nouveau appelé à délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer le ou les futurs contrats liés à ce commerce.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 juillet 2024

Le Maire
Martine



Le secrétaire de séance
Fabien LECERF